

RELATIONS PARTENARIALES

Le Service travaille en collaboration avec l'ensemble des professionnels accompagnant l'enfant et ses parents (enseignants, médecins, services sociaux, professionnels libéraux, services spécialisés...).

L'accompagnement de l'enfant ou du jeune adulte est au cœur de la mission du Service, qui propose à ce titre différents types d'interventions :

- Une présentation du Service par le Responsable chaque fois que nécessaire et souhaité
- Des temps de concertation, avec un ou plusieurs membres de l'équipe, selon les besoins exprimés
- La participation en fonction des disponibilités de la Direction ou d'un Professionnel, aux ESS (Equipes de Suivi de la Scolarisation)
- Une disponibilité des différents professionnels du SESSAD, en fonction de la nature des attentes exprimées

Comment nous joindre ?

DIRECTION - Emmanuelle CEREIJO / **DIRECTION ADJOINTE** - Rosy BOUSCASSE
02 49 02 25 51 - sessad.dpt@adapei-aria.com

ASSISTANTE SOCIALE

Karine MOCQUILLON - 06 23 67 28 32 - k.mocquillon@adapei-aria.com

CHEFS DE SERVICE

Antennes de Challans - DATE La Roche sur Yon - DATE Fontenay le Comte
Christelle BARBEREAU - 06 76 85 17 25 - c.barbereau@adapei-aria.com

Antennes de Montaigu - Les Herbiers - Chantonnay / Pouzauges
Julien CHAPERON - 06 27 49 28 97 - j.chaperon@adapei-aria.com

Antennes de Luçon - Fontenay le Comte
Nathalie DUPONT - 06 74 78 02 07 - n.dupont@adapei-aria.com

Antennes de La Roche sur Yon - Olonne sur mer - UEMA
Mélanie LIPPENS - 06 17 11 39 77 - m.lippens@adapei-aria.com

www.adapei-aria.com

SESSAD DEPARTEMENTAL

Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile



PLAQUETTE D'INFORMATION

SESSAD DEPARTEMENTAL

Le SESSAD de l'association Adapei-Aria de Vendée est un service à vocation départementale de 244 places, destiné à l'accompagnement d'enfants et d'adolescents âgés de 0 à 20 ans :

- Présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés
- Autistes ou porteurs de troubles envahissants du développement
- Polyhandicapés

Le SESSAD Départemental fait partie du Pôle Inclusion Scolaire, Sociale et Soins et comprend 10 antennes SESSAD et 3 dispositifs implantés au sein d'établissements scolaires :

ANTENNES SESSAD

- La Roche sur Yon
- Olonne sur Mer
- Challans
- Montaigu
- Les Herbiers
- Chantonnay / Pouzauges (implantée à Chantonnay)
- Luçon
- Fontenay le Comte

UEMA

(Unité d'Enseignement en Maternelle pour enfants présentant des troubles du spectre de l'Autisme)

Ecole maternelle de l'Angelmière à La Roche sur Yon

DATE

(Dispositif d'Accompagnement Transitoire et d'Evaluation)

- Collège « Les Gondoliers » à La Roche sur Yon
- Collège « François Viète » à Fontenay le Comte

INTERVENANTS

Le SESSAD offre une prise en charge globale et requiert l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire qui recouvre plusieurs domaines de l'intervention : médical, paramédical, psychologique et éducatif.

Le SESSAD rassemble les compétences de différents professionnels, à temps plein ou à temps partiel.

MISSIONS

- Un accompagnement à l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle
- L'acquisition de l'autonomie
- Un soutien au développement psycho affectif de l'enfant ainsi que l'épanouissement de sa personnalité
- Un accompagnement familial
- Une coordination avec les différents partenaires, contribuant ainsi à la cohérence et la continuité du parcours de l'enfant (Etablissements scolaires et professionnels, les structures de santé, l'ASE, les acteurs de l'intervention sportive et culturelle...)

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription est consécutive à une demande parentale accompagnée d'une notification d'orientation spécialisée de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La MDPH adresse au SESSAD Départemental la notification d'orientation. Le SESSAD envoie alors un formulaire d'inscription et une lettre type invitant la famille à renvoyer les documents à l'Assistante Sociale du Service.

A réception du formulaire, l'enfant est alors inscrit sur liste d'attente. Pendant cette phase d'attente, l'Assistante Sociale propose alors une rencontre avec la famille et informe notamment de l'évolution de la liste d'attente.

PROCEDURE D'ADMISSION

Lorsqu'une place se libère, et après commission d'admission, la Direction contacte la famille pour engager la procédure d'admission.